

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 janvier 2013**  
~~~~~

**A VIVRE ! LA FOIRE-EXPO 2013 - LES 8 ET 9 JUIN-
LOCATION DES STANDS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 janvier 2013 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. François DAUDE suppléant de M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Claude DESTAND suppléant de M. Jean-François RUIZ, M. Gilles COUGOUREUX suppléant de M. Pascal DELIEUZE, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Christian LASSALVY à M. Jean-Marcel JOVER

Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Jacques DONNADIEU

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organise depuis 2005 la Foire-Expo en Vallée de l'Hérault, sur l'espace culturel et sportif de Gignac,

Vu que depuis 2011, le site a été totalement réorganisé sous des grands chapiteaux totalement aménagés pour offrir une qualité d'accueil aux exposants et visiteurs,

Vu le succès de cette nouvelle configuration, qui a permis d'accueillir en 2012 plus de 120 exposants et 10 000 visiteurs,

Considérant qu'il est proposé au Conseil communautaire de valider l'organisation de l'édition 2013,

Considérant que le coût global de l'opération est de 200 000 € TTC, montant qui sera proposé au vote du prochain conseil communautaire (vote du budget primitif),

Considérant qu'afin de limiter l'autofinancement de la communauté de communes, il convient dès à présent de délibérer sur les différentes recettes,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

**Plan de financement prévisionnel
A vivre ! la Foire-expo 2013**

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Organisation	126 000,00 €	63%	Conseil général de l'Hérault	40 000,00 €	20%
Animation	18 000,00 €	9%	Conseil régional Languedoc Roussillon	15 000,00 €	8%
Communication	56 000,00 €	28%			
			Participations privés (exposants, sponsors)	25 000,00 €	13%
			PART FINANCEURS / PRIVES	80 000,00 €	40%
			PART CCVH	120 000,00 €	60%
TOTAL TTC	200 000,00 €	100%	TOTAL TTC	200 000,00 €	100%

- d'approuver les tarifs suivants:

- Location de stands "entreprises"

- * stand standard : 130 € TTC

- * stand d'angle : 180 € TTC

- * emplacement grand matériel : 4 € TTC/m²

- * stand buvette / restauration à emporter : forfait de 650€ (comprenant la location d'un stand de 25 m² avec électricité et un forfait d'entrée de 400 €)

- * stands restauration assise : 10% du chiffre d'affaires réalisé ou 50 menus offerts ou forfait de 400 €

- * forfait électricité : 70 € TTC par branchement

- * réductions spéciales (non cumulables) :

- 20% pour les produits régionaux ;

- 50% pour les exposants affiliés à la MSA ;

- gratuit pour les associations culturelles locales qui proposent des animations sur le site.

- Formules de partenariats privés:

- * Partenaire Privilège : 3000 € TTC

- * Partenaire Associé : 2000 € TTC

- * Partenaire Présence : 1500 € TTC

- Subventions publiques sollicitées par la communauté de communes au titre de l'opération:

- * le Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 40 000 €TTC, dans le cadre du contrat de pays 2013,

- * le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 15 000 € TTC,

- d'autoriser le Président, à modifier si besoin, le plan de financement,

- d'autoriser le Président à engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 762 le 01/02/2013

Publication le 01/02/2013

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 01/02/13

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130128-lmcl34282-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

Louis VILLARET